A photograph showing a woman in a striped shirt bandaging the arm of a young boy wearing glasses and a green t-shirt. The boy is sitting and looking down at his arm. The woman is leaning over him, focused on the task.

# UNE FAMILLE SUR 3 A SUBI UN ACCIDENT AVEC BLESSURES CES 3 DERNIÈRES ANNÉES

Principaux résultats de  
la grande enquête d'AG  
sur les accidents

SUPPORTER DE VOTRE VIE



Les principales conclusions et les graphiques les plus marquants d'une vaste étude commandée par AG début 2021 sur le risque de différents types d'accidents en Belgique.

## À propos de l'enquête

- Enquête en ligne réalisée par InSites Consulting entre le 15 et le 25 janvier 2021 pour le compte d'AG, auprès de 1.565 répondants, représentatifs de l'ensemble de la population. 42% des familles interrogées ont des enfants qui vivent sous leur toit.
- L'enquête vise à mieux connaître la fréquence, la nature et l'impact médical et financier des différents types d'accidents, et ce, pour la période 2018-2020.
- Un « accident » est défini ici comme « tout événement involontaire et soudain entraînant une blessure ou séquelle physique chez une ou plusieurs personnes et où une intervention médicale a été nécessaire [par ex. visite chez le médecin, hospitalisation] ». Cette définition est plus large que dans une enquête précédente d'AG où il était question de « blessures graves », ce qui explique en partie pourquoi certains résultats sont différents.
- Il est important de souligner que les résultats de l'enquête sont basés sur les déclarations des personnes interrogées. Ils reflètent donc leur perception de l'accident et de ses conséquences, ce qui ne correspond pas nécessairement aux faits.

# LES RÉSULTATS EN UN COUP D'ŒIL

1



**1 FAMILLE  
SUR 3**

a été victime d'un  
accident au cours des  
3 dernières années

3



**4 ACCIDENTS  
SUR 10**

se produisent pendant  
le temps libre

2



**25%**  
d'accidents en  
moins en 2020

4

**1 ACCIDENT  
SUR 3**  
au printemps



5

**22% DES  
ACCIDENTS**

... entraînent à une  
incapacité de travail  
temporaire



6

**3 ACCIDENTS  
SUR 10**

COÛTENT PLUS DE 500  
EUROS À LA VICTIME



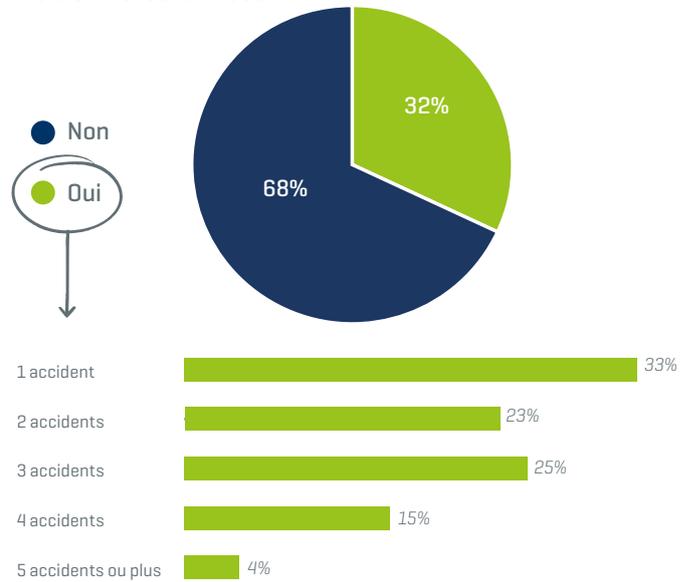
## Une famille sur trois

Au cours des trois dernières années, une famille sur trois (32 %) a été victime d'au moins un accident ayant entraîné des dommages corporels. Deux familles sur trois ayant eu au moins un accident affirment avoir été confrontées à plusieurs accidents entre 2018 et 2020 : le nombre moyen d'accidents par famille affectée est de 2,5.

Pour tous les types d'accidents, à l'exception des accidents de la circulation et dans le cadre de la vie privée, la moitié des familles qui ont déclaré avoir eu un type d'accident particulier en ont eu au moins trois sur l'ensemble de la période de 3 ans.



### Avez-vous eu un accident au cours des 3 dernières années ?

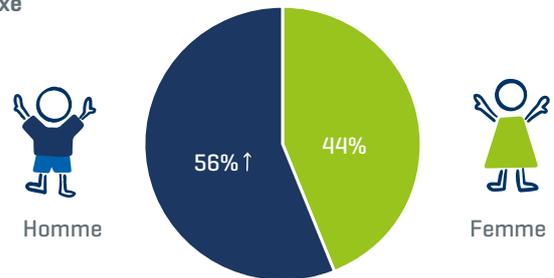


Graphique 1 - Ratio des familles avec / sans accident au cours des 3 dernières années et nombre d'accidents par famille affectée au cours de cette période

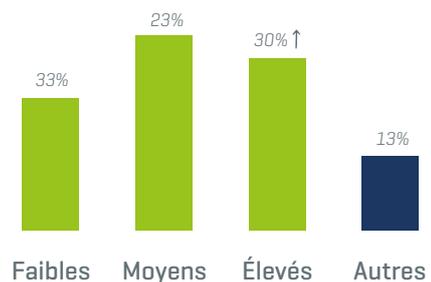
### Principalement des hommes, familles avec enfants et revenus plus élevés

Beaucoup plus d'hommes, de revenus plus élevés et de familles avec enfants impliqués dans un accident, par rapport à leur proportion dans la population totale.

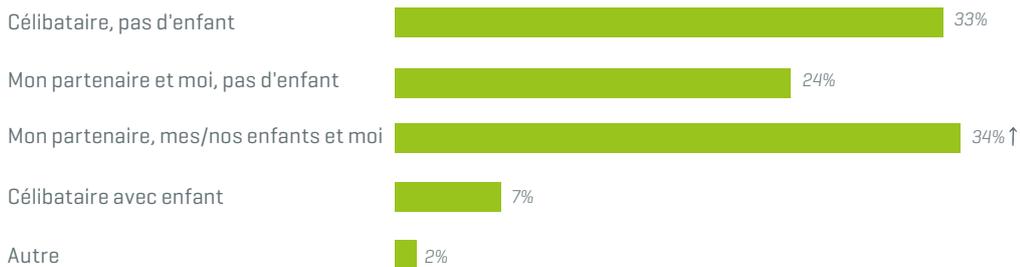
#### Sexe



#### Revenus



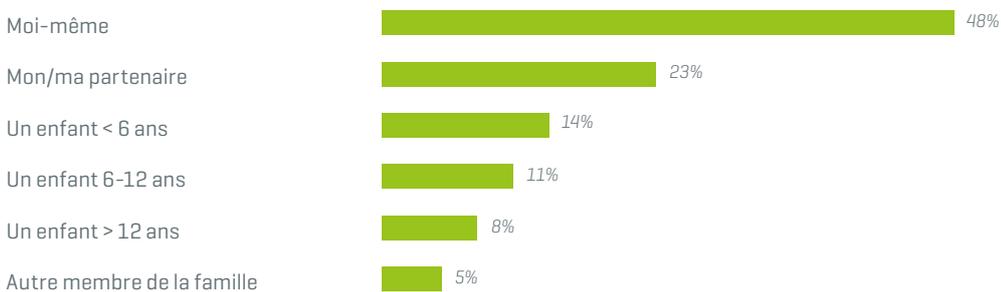
### Situation familiale



Graphiques 2 - Répartition du risque d'accident en fonction du sexe, des revenus et de la situation familiale.

↑ = Sous-groupes qui ont subi un nombre significativement plus élevé d'accidents par rapport à leur proportion dans la population totale.

### Un enfant est impliqué dans 1 accident sur 3



Graphique 3 - Quel membre de la famille a été impliqué dans l'accident ? Plusieurs réponses possibles.



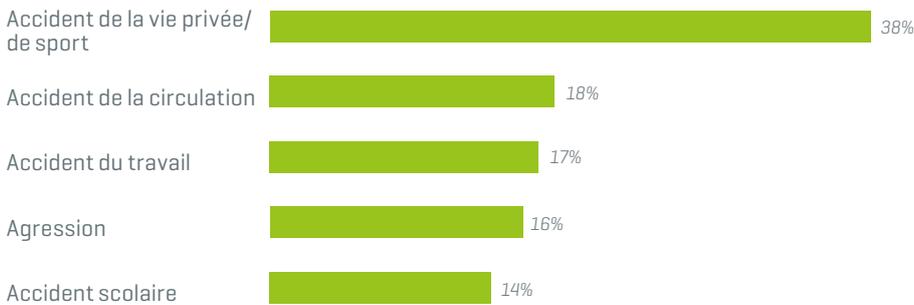
## La plupart des accidents se produisent durant les loisirs



2

Près de 4 familles sur 10 affectées par un accident, étaient confrontées avec un accident durant les loisirs : un accident de la vie privée\* [22 % des familles] ou un accident de sport [16 %].

Ce type d'accident est de loin le plus fréquent, devant les accidents de la circulation et les accidents du travail. Mais les accidents scolaires représentent également 1 accident sur 7.



Graphique 4 - répartition par type d'accident des familles ayant eu au moins un accident sur la période 2018-2020 (plusieurs réponses possibles).

\*Par « accident de la vie privée » on entend notamment : les accidents à la maison, en vacances, chez des membres de la famille ou des amis... à l'exception des accidents de la circulation ou des agressions.



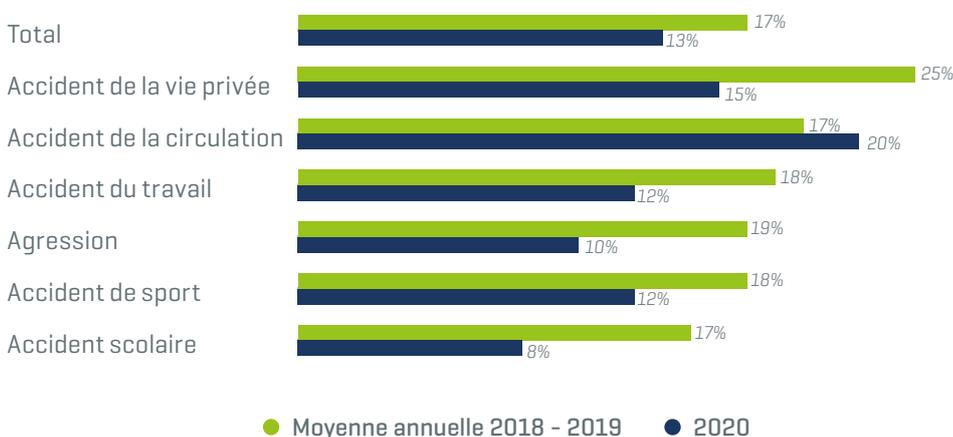
3

## Moins d'accidents en 2020

Alors qu'au cours des années « normales » 2018 et 2019, une moyenne d'environ 17 % des familles déclaraient avoir subi un accident, cette « fréquence » est tombée à 13 % en 2020.

Cette diminution s'est produite principalement au cours des premiers mois du confinement dû au Covid-19 (mars - juin). Au cours des 4 derniers mois de 2020, la fréquence est presque comparable à celle des autres années. En outre, il convient de noter que l'enquête ne fournit pas d'indications détaillées sur la gravité des accidents survenus. En ce qui concerne les accidents de la circulation en particulier, les statistiques montrent que davantage d'accidents graves se sont produits dans les premiers mois suivant le confinement de 2020.

L'ampleur de la diminution varie selon le type d'accident. Les accidents scolaires ont enregistré, toujours d'après les déclarations des personnes interrogées, la plus forte baisse, de moitié environ. Dans une moindre mesure, c'est aussi le cas pour les agressions et les accidents privés. En revanche, le nombre d'accidents de la circulation n'a pas diminué.



● Moyenne annuelle 2018 - 2019 ● 2020

Graphique 5 - Forte baisse du nombre d'accidents en 2020 par rapport à la moyenne de la période 2018-2019 (plusieurs réponses possibles).



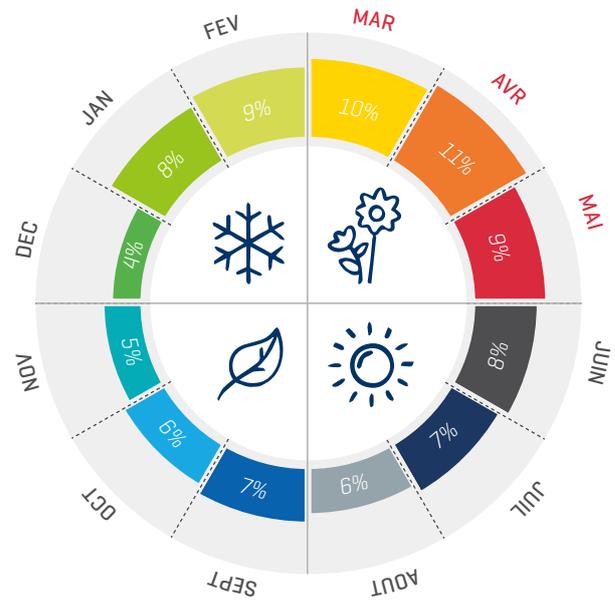
4

## Le printemps, saison la plus dangereuse

Le printemps semble être la saison durant laquelle les accidents se produisent le plus souvent. Il ressort de l'enquête qu'1 accident sur 3 survient en mars, avril et mai, soit deux tiers de plus que durant les mois d'automne [septembre, octobre et novembre].

Pour les 3 mois de printemps cumulés, les participants indiquent même 3 fois plus d'accidents de la route que pour les 3 mois d'automne. Les accidents de sport sont aussi fréquents en automne qu'au printemps, avec une exception pour le mois de septembre, qui voit se produire 1 accident de sport sur 9.

Le mois de décembre semble être le mois où l'on enregistre le moins d'accidents : presque 3 fois moins qu'en avril, le mois qui occupe la première place.



Graphique 6 - Répartition du nombre d'accidents sur l'année, période 2018 - 2020.

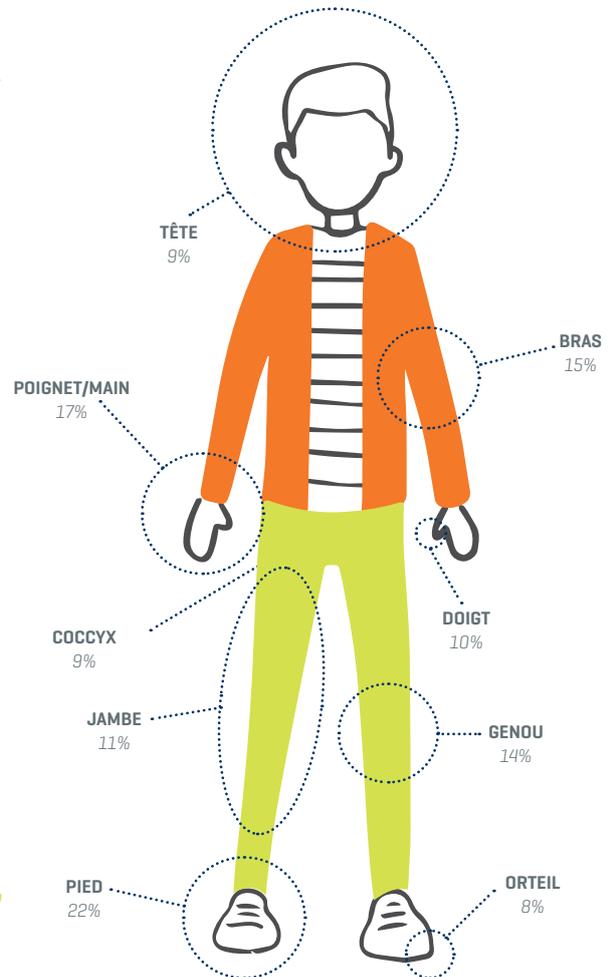
### Fractures et contusions en tête de liste

Les fractures et les contusions sont les conséquences les plus courantes : elles se produisent dans un accident sur 4. Les blessures à la tête, au cerveau ou au dos, mais aussi les traumatismes psychologiques, surviennent dans 1 accident sur 7 [14 %]. Les autres parties du corps vulnérables sont la nuque, les yeux et les dents. Les brûlures sont également déplorées dans 11 % des accidents.



Graphique 7 - Nature des blessures (plusieurs réponses possibles)

Concernant les fractures et les contusions, le Top 10 des parties du corps les plus touchées est le suivant.



Graphique 8 - Fractures et contusions : parties du corps touchées. (plusieurs réponses possibles).



## Des conséquences potentiellement graves

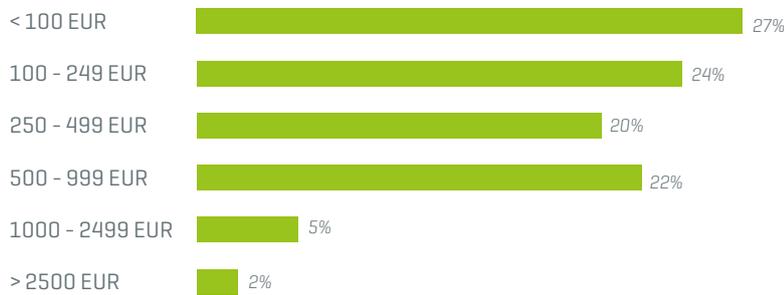
D'un point de vue financier, les personnes interrogées ont indiqué qu'elles étaient principalement confrontées aux frais médicaux [32 % des accidents] et d'incapacité de travail temporaire [22 %] et à des lésions permanentes [16 %].

Selon le type d'accident, l'incapacité temporaire moyenne se situe entre 11 et 29 jours d'absence du travail ou de l'école.

Le fait que près d'1 personne interrogée sur 6 déclare avoir subi des lésions permanentes à

la suite d'un accident prouve que les accidents, quelle que soit leur nature, peuvent avoir de lourdes conséquences physiques et financières.

Ces dernières sont également démontrées par l'estimation donnée par les personnes interrogées de la perte financière qu'ils ont subie à la suite de l'accident. Dans près de 3 accidents sur 10 [29 %], les répondants ont estimé les coûts supportés par le ménage à plus de 500 euros. Dans 7 % des accidents, ils dépassent même 1.000 euros.



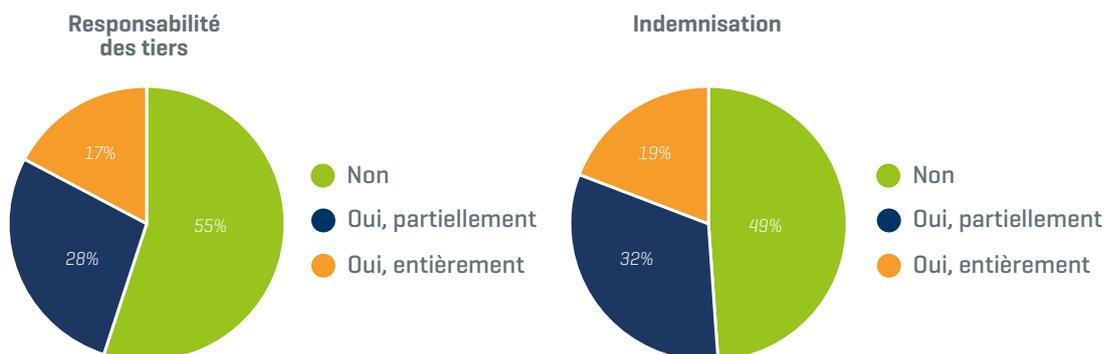
Graphique 9 - Répartition des frais pris en charge par la victime



## Qui va payer l'addition ?

Dans près de 55% des cas, selon les déclarations des personnes interrogées, aucun tiers n'était impliqué dans ou responsable de l'accident. Ce pourcentage moyen est encore plus élevé pour les accidents de sport [62 %] et pour les accidents de la vie privée [70 %].

Il n'est donc pas surprenant que dans 1 accident sur 2 [49 %], la victime soit obligée de prendre elle-même en charge tous les coûts. À quelques légères fluctuations près, ce ratio s'applique à tous les types d'accidents. Seule 1 personne sondée sur 5 [19 %] affirme que ses coûts ont été entièrement remboursés. Ce pourcentage est nettement plus élevé pour les accidents du travail, qui, selon la législation belge, relèvent de l'assurance des accidents du travail que chaque employeur est obligé de souscrire, mais aussi nettement plus faible pour les accidents de la vie privée.



Graphiques 10 et 11 - Une personne extérieure à la famille était-elle responsable de l'accident et dans quelle mesure les dommages ont-ils été indemnisés ?

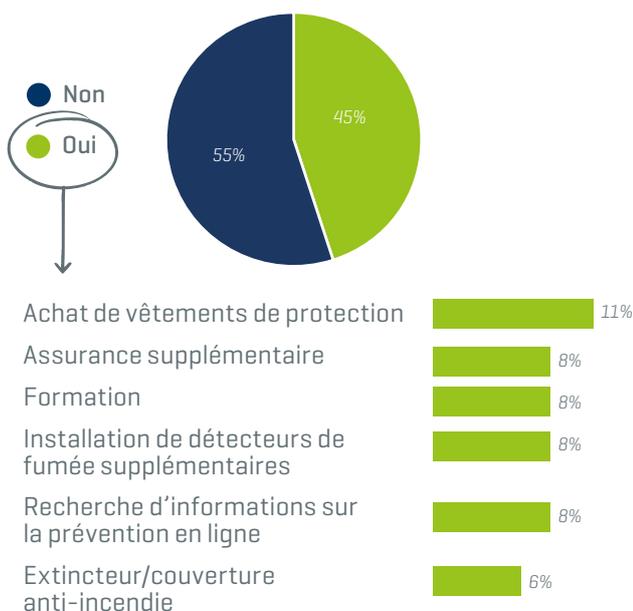
## Mieux vaut prévenir que guérir ?

L'expérience liée aux accidents se traduit-elle par un regain d'attention pour la prévention ? C'est le cas pour un peu moins de la moitié des familles touchées. Par exemple, 1 sondé sur 9 [11 %] a déclaré avoir acheté des vêtements adaptés ou de protection après un accident. 8 % ont suivi une formation spécifique et ils sont aussi nombreux à s'être informés via internet ou à avoir installé un détecteur de fumée.

La souscription d'une assurance supplémentaire fait également partie des principales mesures prises par les familles après un accident [8 %]. Ils se tournent notamment vers l'assurance hospitalisation et l'assurance RC Vie privée. Précisons qu'une assurance familiale n'indemnise que les dommages causés aux tiers et n'intervient donc pas pour les dommages propres consécutifs à l'accident. Ces derniers sont toutefois pris en charge par ce qu'on appelle les « assurances accidents globales » mais en Belgique, elles sont nettement moins connues et moins populaires.

Force est de constater que, malgré cette expérience, plus de la moitié des familles touchées par un accident n'ont pas envisagé de mesures de prévention supplémentaires. Les gouvernements et les organisations ont donc certainement encore du pain sur la planche dans ce domaine.

### Avez-vous pris des mesures préventives par la suite ?



Graphique 12 - Avez-vous pris des mesures préventives à la suite d'un accident et si oui, lesquelles [Top 6] ?